



Réponse de la Section CFDT SDIS 11 à
Monsieur le Président et Directeur du
SDIS de l'Aude et Madame la Présidente
de l'Union Départementale

Narbonne, le 16 septembre 2014

Cher collègue,

Suite aux différents courriers de la Direction du SDIS et de l'Union départementale, notre syndicat a trouvé important **d'apporter certains éclaircissements compte tenu d'attaques injustifiées et fausses** à notre égard.

Nous avons rencontré la Direction du SDIS de l'Aude au mois de février 2013, abordé plusieurs thèmes et nous les avons déjà alertés sur **les risques** : concernant les décrets votés et les décisions prises, par nos représentants du personnel, **concernant l'avancement des sapeurs-pompiers professionnels par rapport à celui des sapeurs-pompiers volontaires**. Nous étions une fois de plus visionnaires, mais le meilleur était à venir, **on nous accuse maintenant de dénoncer une situation créée de toute part par la Direction du SDIS** et qui amène un véritable danger pour notre service public.

Notre syndicat n'est pas uniquement la CFDT des sapeurs-pompiers professionnels, il est composé aujourd'hui d'autant de sapeurs-pompiers volontaires, c'est même ces derniers qui sont à l'origine de sa création. **Il a été très actif pour les 2 catégories de sapeurs-pompiers du département** notamment :

- Régime de travail de 12 h pour les moyens centres (SPV et SPP)
- Amélioration des dotations d'EPI
- Augmentation des effectifs SPV dans certaines catégories de CIS
- Contrôle et nettoyage des EPI par le service
- Mise en place des kits radio ARI pour la sécurité des personnels...

Et il continuera de l'être car de nombreux problèmes perdurent : remboursement de salaire lors d'accident en service commandé, bagarre dans des CIS (sans sanctions), continuité de notre service public en danger, formation de maintien et de perfectionnement des acquis...

Concernant notre recours gracieux sur les formations SPV du dernier trimestre 2013, le but en est simple : chercher à comprendre les motivations qui ont entraîné des prises de

décisions par la Direction du SDIS, qui viennent une fois encore créer des divisions entre sapeurs-pompiers volontaires et professionnels :

- **Refus de conserver la FAE** chef d'agrès (sergent) **des SPP** au cours du dernier trimestre 2012, d'autant que la législation (article 21) permettait de le faire et que ce stage était prévu au calendrier des formations 2012.
- **Refus de nommer à l'ancienneté les caporaux SPP**, pouvant prétendre à l'avancement au grade de sergent une équipe, avec un coût maîtrisé pour le SDIS (tension et division créé par la mise en place de critères absents pour les SPV).
- **Organisation de pré-requis** pour les stages du dernier trimestre chef d'agrès et d'équipe SPV tronqués.
- **Création de 2 stages supplémentaires SPV** : chef d'agrès et chef d'équipe non prévus au calendrier de formation 2013.
- **Refus des formateurs et d'agents de l'école départementale** de signer les procès-verbaux des stages concernés.
- **Date de délivrance des diplômes SPV (CA et CE) antidatés** un jour avant la prise d'effet des décrets d'application.

Chacun est libre de penser ce qu'il veut, mais notre syndicat souhaite des explications concernant tous ces faits, compte tenu d'un manque d'équité flagrant, concernant les décisions prises par notre Direction.

C'est un manque de transparence même pour les sapeurs-pompiers volontaires, certains auraient pu prétendre à postuler à ces stages, s'ils avaient connu les conditions réelles d'accès et le nombre de places ouvertes à ces stages de chef d'équipe et d'agrès.

Aujourd'hui un irrespect de la législation est favorable demain le sera-t-il toujours ?

Tout cela nuit à la bonne marche de notre service public, ce sont des décisions prises sans respect d'une législation connue de tous, nous nous battons pour faire respecter les droits les plus élémentaires au sein du SDIS de l'Aude. Concernant les autres syndicats, associations qui disent ou pensent travailler en partenariat et en intelligence avec le SDIS, si ces derniers acceptent de tels agissements libres à eux, d'autant plus qu'ils ont dénoncé cet état de fait, et même certains de leurs représentants et adhérents ont refusé d'apposer leur signatures sur les procès-verbaux de ces formations, qu'ils ont quand même parfois assurées. Quelle hypocrisie ! Où sera la limite du légal de l'illégal dans les prises d'orientations et des décisions pour le futur avec une telle acceptation non conforme à la législation ?

Aujourd'hui ce n'est pas notre syndicat qu'il faut montrer du doigt, c'est notre Direction et ceux qui ne cherchent qu'une chose : diviser les personnels entre eux, , en empêchant la mise en place d'un contre-pouvoir sérieux et intègre.

Concernant la prise de position de l'Union départementale, nous sommes surpris, ils sont les représentants des sapeurs-pompiers volontaires, professionnels et PATS... et avant de s'engager, il aurait été préférable qu'ils fassent une étude plus sérieuse et moins partisane. Où était l'Union départementale et les syndicats professionnels majoritaires, lorsque les décisions concernant les orientations d'avancement SPP ont été prises et validées ? Aujourd'hui cette situation n'est pas de notre fait. De plus nous avons à proposer à la Direction, un dispositif pour que ces personnels SPV ne perdent par leurs unités de valeur acquises. Nous savons ce que représente une semaine de stage pour les personnels pompiers volontaires, nous en sommes issus, nous le restons encore...